



## Communiqué de presse

18 janvier 2024

### **La FESP salue le discours du président de la République en faveur des entreprises mais rappelle la nécessité d'étendre cette impulsion à la petite enfance et au Grand âge**

**Paris, le 18 janvier 2024** – La FESP salue les annonces du président de la République, Emmanuel Macron, faites lors de sa conférence de presse du 16 janvier. Le choc de simplification normative qu'il a évoqué traduit une volonté de faciliter l'entrepreneuriat. Nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche : simplifier la vie des entreprises, en particulier de notre secteur, c'est leur permettre d'améliorer la qualité de leurs prestations, au bénéfice de tous.

Ce sont effectivement ces conditions qui permettront au secteur des services à la personne de pleinement participer à atteindre l'objectif du plein emploi rappelé par le chef de l'Etat. Il en est d'ailleurs un acteur incontournable, en particulier via les entreprises. Ces dernières offrent aux français plus de travail, créent des richesses et alimentent aussi les ressources et les finances publiques. Rappelons que les entreprises représentent ainsi 42% du secteur du maintien à domicile ainsi qu'une part importante des acteurs de la Petite enfance (garde à domicile et crèches / micro-crèches), acteurs qui portent aujourd'hui la dynamique de créations des solutions d'accueil.

A ce sujet, la FESP, en tant que Fédération leader du secteur des entreprises de services à la personne, attend une véritable prise en considération de la Petite enfance et du Grand âge, enjeux majeurs et déterminants pour l'avenir de notre société et de notre pays. Si ces sujets n'ont pas été abordés par le président de la République lors de sa conférence de presse, la FESP compte pouvoir y travailler avec le nouveau Gouvernement dans le cadre des chantiers à venir.

La FESP sera ainsi particulièrement attentive aux prochaines déclarations du Premier ministre, notamment dans le cadre de sa Déclaration de Politique Générale, comme à celles de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

**Contact presse** : Camilia M'HAMED-SAID – 06 98 18 63 00 – [camilia.mhamed-said@vae-solis.com](mailto:camilia.mhamed-said@vae-solis.com)

#### **À propos de la FESP**

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.